

Ecole maternelle de Saint Gobain
12, rue Lucas de Néhou
02410 Saint-Gobain
03 23 52 62 33
ce.0020815 ac-amiens.fr
ecole.gros.chene@orange.fr



L'inscription scolaire se fait dès maintenant par l'intermédiaire de la mairie de Saint-Gobain jusqu'au vendredi 3 mai 2024.

Les inscriptions à l'école maternelle de Saint Gobain concernent les enfants nés en **2019, 2020, 2021, 2022** qui habitent les communes de Saint-Gobain, Saint-Nicolas aux Bois et Servais, Septvaux .

La scolarisation **des enfants nés en 2021** (toute petite section) est possible en fonction des places disponibles et de la date de naissance de l'enfant.
Ils ne seront scolarisés que le matin .

Ces inscriptions ne concernent pas les élèves déjà inscrits à l'école maternelle de Saint-Gobain.

Les familles devront remplir les feuilles de renseignements et fournir les documents suivants :

- Document justifiant de votre identité et de celle de votre enfant (livret de famille, carte d'identité, passeport, copie d'extrait d'acte de naissance ou attestation sur l'honneur)
- Justificatif récent de domicile
- Carnet de santé de l'enfant
- Certificat de radiation si votre enfant était dans une autre école

**** Si vous êtes hébergé(e)s : fournir une attestation sur l'honneur d'hébergement, la photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois de la personne qui vous héberge.**

**** En cas de séparation des parents, produire la dernière décision de justice justifiant de la fixation de la résidence de l'enfant ;**

Une réunion d'information aura lieu fin juin.

L'équipe pédagogique.



VILLE DE SAINT GOBAIN

DEMANDE D'INSCRIPTION PROVISOIRE

Année Scolaire 20..../ 20....

N°

Madame, Monsieur, ⁽¹⁾ _____

Adresse _____

ayant justifié de son domicile à

ST GOBAIN ⁽¹⁾

ST NICOLAS AUX BOIS ⁽¹⁾

SEPTVAUX ⁽¹⁾

SERVAIS ⁽¹⁾

Numéro de téléphone : _____

Mail : _____

demande l'inscription de l'enfant :

(nom et prénom) _____ né(e) le _____

à _____ Dpt. _____

A l'école : Maternelle de SAINT GOBAIN

En classe de : _____

L'enfant a-t-il des frères et sœurs scolarisés à Saint Gobain : _____

Si oui, indiquer NOM – PRENOM, école et classe _____

Pièces jointes : Carnet de Santé - Justificatif de domicile - Livret de famille –
Attestation d'assurance – Certificat de radiation s'il y a lieu.

Fait à ST GOBAIN, le
Signature,

Vu par le Maire de St Gobain

Le

ECOLE MATERNELLE DU GROS CHENE
 12 RUE LUCAS DE NEHOU
 02410 SAINT GOBAIN
 03 23 52 62 33

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024-2025

IMPORTANT : Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible. Tous les renseignements ci-dessous ne seront employés que pour la scolarité de l'élève ; ils ne seront communiqués à aucune autre personne extérieure à l'éducation nationale.

L'ELEVE

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Sexe : M F

Date et lieu de naissance : né(e) le __ / __ / ____ à (commune et département) _____

Adresse :

Nationalité :

LA FAMILLE

	<i>Responsable légal 1</i>	<i>Responsable légal 2 :</i>
	Nom de jeune fille : Nom marital : Prénom :	Nom : Prénom :
Profession CSP		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> marié(e) / vie maritale	
	<input type="checkbox"/> séparée / divorcée <input type="checkbox"/> remariée <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf	<input type="checkbox"/> séparé / divorcé <input type="checkbox"/> remarié <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf
Courriel	-----@-----	
Adresse postale		
N° de téléphone	domicile : portable : travail :	domicile : portable : travail :

Par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de Justice ou d'une famille naturelle. En l'absence d'information remise au directeur d'école (au moyen d'une copie d'un acte judiciaire tel que la partie du jugement de divorce ou de séparation précisant les modalités de garde de l'enfant ou d'une déclaration conjointe d'un acte de communauté de vie), **chacun des deux parents a les mêmes droits, notamment pour que l'enfant lui soit confié.**

Frères et soeurs :

(NOM et) Prénom	Année de naissance	(NOM et) Prénom	Année de naissance

SANTE

Médecin traitant :

Tél :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins (l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides) . Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Problèmes de santé, allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ou contre-indications :

..... L

Lunettes : L'élève porte-t-il des lunettes : oui non Si oui, doit-il les porter en classe seulement : oui non

Dates des dernières vaccinations

DT polio -----

BCG -----

PERSONNES A APPELER EN CAS D'URGENCE (AUTRES QUE LES PARENTS)

NOM : _____	Prénom : _____	<input type="checkbox"/> à appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____		<input type="checkbox"/> autorisé à prendre l'enfant
Téléphone domicile : _____	Téléphone portable : _____	
NOM : _____	Prénom : _____	<input type="checkbox"/> à appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____		<input type="checkbox"/> autorisé à prendre l'enfant
Téléphone domicile : _____	Téléphone portable : _____	
NOM : _____	Prénom : _____	<input type="checkbox"/> à appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____		<input type="checkbox"/> autorisé à prendre l'enfant
Téléphone domicile : _____	Téléphone portable : _____	
NOM : _____	Prénom : _____	<input type="checkbox"/> à appeler en cas d'urgence
Lien avec l'enfant : _____		<input type="checkbox"/> autorisé à prendre l'enfant
Téléphone domicile : _____	Téléphone portable : _____	

INFORMATIONS PERI-SCOLAIRES(ces informations peuvent évoluer dans l'année, les familles le préciseront)

Garderie oui non occasionnellement
Restaurant scolaire oui non occasionnellement
Transport scolaire oui non
 Matin Soir

ASSURANCES

Responsabilité civile oui non **Individuelle Accident** oui non

Compagnie d'assurance :

N° de police d'assurance :

Une attestation d'assurance sera à remettre au début de l'année scolaire .

Nous certifions que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts et nous nous engageons à signaler par courrier ou courriel tout changement (déménagement, n° de téléphone, situation familiale...)

Fait Saint-Gobain, le -----2024

Nom et signature du responsable 1 :

Nom et signature du responsable 2 :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école.

Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour :

- vous connaître,
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence,
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école,
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève.

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année.

Enfin, ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement.

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde », mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'académie, le contrôle de l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternel et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré. Celles relatives aux représentants légaux, aux personnes en charge de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, le principal du collège d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents dûment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels dûment habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé	Code *	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITÉS	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Élèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYÉS			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprises		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements